



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/GE.1/2009/14  
29 juin 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE**

Organe directeur du Programme concerté de surveillance  
continue et d'évaluation du transport à longue distance  
des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Trente-troisième session  
Genève, 7-9 septembre 2009  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

Note du secrétariat

1. La présente note fait le point des contributions des Parties au Protocole de 1984 relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP). Elle rend compte de l'utilisation des ressources en 2008 et présente le projet de budget du Programme concerté pour l'exercice 2010. Elle présente également le montant calculé des contributions obligatoires pour 2009.

**I. ÉTAT DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE, DES CONTRIBUTIONS  
EN NATURE ET DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

2. On trouvera dans le tableau 1 ci-après un état récapitulatif au 25 juin 2009 des contributions versées par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP, comprenant aussi bien les contributions obligatoires versées par les Parties au Protocole EMEP situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP que les contributions volontaires du Canada et des États-Unis en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone. À la date du 25 juin 2009, le Protocole EMEP comptait 42 Parties.

3. Outre les contributions récapitulées au tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires sont directement versées aux centres depuis plusieurs années. Au cours de la période 1994-2007, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu au total de la Norvège, du Royaume-Uni, ou par le biais de projets financés par le Conseil des ministres des pays nordiques et la Communauté européenne, l'équivalent de 11 955 686 dollars. En 2008, le CSM-O a reçu (soit directement de l'organisme qui l'accueille, c'est-à-dire l'Institut météorologique norvégien, soit par le biais de projets financés par le Conseil des ministres des pays nordiques ou par la Communauté européenne) des contributions extrabudgétaires totalisant 596 113 dollars. Entre 1994 et 2007, le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a reçu au total l'équivalent de 2 082 102 dollars de son organisme hôte, l'Institut norvégien de recherche sur l'air (NILU). En 2008, il a reçu du NILU l'équivalent de 326 000 dollars. En 2001, le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a reçu 30 000 dollars de l'Organisation météorologique mondiale. Il a également reçu 120 000 dollars du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) en 2001-2002, et 4 400 dollars du Groupe de travail CEE de la surveillance de l'environnement en 2003. Au cours de la période 2004-2005, le CSM-E a reçu au total 82 430 dollars de la Commission européenne. En 2005, il a reçu 28 144 dollars de l'Allemagne et, en 2006, 9 480 dollars du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/produits chimiques et 18 184 dollars de la Commission d'Helsinki (HELCOM). En 2007-2008, le CSM-E a reçu au total 158 223 dollars dans le cadre de projets financés par le Compte pour le développement de l'ONU, la Commission européenne, la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est, l'HELCOM et le PNUE.

4. D'après la comptabilité du secrétariat, les arriérés en espèces et en nature totalisaient 377 790 dollars en 2008, dont 61 596 dollars au titre des contributions en espèces. Malte n'avait pas versé sa contribution pour 2007 et 2008 et la Roumanie pour 2006, 2007 et 2008. Le Monténégro et la Serbie n'avaient pas versé leur contribution pour 2008. L'Italie et le Portugal avaient encore des règlements partiels à effectuer pour 2007, mais les deux pays avaient versé leur contribution pour 2008.

5. Le solde des arriérés, soit 316 194 dollars, représente des arriérés de contributions en nature de l'Ukraine pour 1992, 1993, 1994, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001, qui doivent être réglés par le biais de deux projets distincts. À sa trente et unième session, l'Organe directeur de l'EMEP a demandé à l'Ukraine d'informer le secrétariat par écrit de son intention de réaliser les deux projets afin de régler ses arriérés, ou bien de s'en acquitter en espèces. À la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, en 2007, la délégation ukrainienne a informé ce dernier qu'elle disposait des fonds nécessaires à la mise en œuvre des deux projets et qu'elle prévoyait de les exécuter en totalité en 2008 (ECE/EB.AIR/91, par. 111).

6. Les arriérés de la période 1996-2001, soit l'équivalent de 175 205 dollars, devaient être réglés par le biais d'un projet consistant à créer une station internationale de référence pour la surveillance de fond au titre de l'EMEP, projet approuvé par l'Organe directeur à sa vingt-huitième session, en 2004, et mis en œuvre en étroite coopération avec le CCQC. À sa trente-deuxième session, en 2008, l'Organe directeur a été informé que l'Ukraine et le CCQC s'étaient finalement entendus sur un site (Trudovoye) qui satisfaisait à tous les critères, et que la mise en œuvre du projet pouvait donc se poursuivre. Néanmoins, en mars 2009, un représentant du CCQC a appris au Bureau de l'Organe directeur que, l'Ukraine ne lui ayant pas fourni assez d'informations, le CCQC n'était pas en mesure d'évaluer si tous les problèmes liés au site et à la poursuite de la mise en œuvre du projet avaient été résolus.

7. Il avait été décidé que les arriérés de la période 1992-1994, à savoir l'équivalent de 140 989 dollars, devaient être réglés par le biais d'un projet de construction d'un modèle national d'évaluation de l'impact des émissions de métaux lourds sur l'environnement. En 2008, en accord avec le représentant de l'Ukraine, l'Organe directeur est arrivé à la conclusion que ce projet avait perdu de sa pertinence et a prié l'Ukraine de proposer une nouvelle orientation pour le projet à l'Organe exécutif à sa vingt-sixième session, en 2008. N'ayant reçu aucune information de la part de l'Ukraine, celui-ci a demandé à l'Ukraine de prendre d'urgence des mesures pour s'acquitter de ses arriérés et de fournir au secrétariat, en janvier 2009, des informations détaillées, assorties d'un échéancier, sur la manière dont elle comptait s'acquitter de ses arriérés en nature correspondant à la période 1992-1995. Ces informations permettraient au Bureau de l'Organe directeur d'examiner la question à sa réunion en 2009 (ECE/EB.AIR/96, par. 106 f)).

8. N'ayant pas reçu de réponse de l'Ukraine avant sa réunion (2-4 mars 2009), le Bureau a décidé que cet État s'acquitterait de ses arriérés en traduisant en russe des documents intéressant les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), relatifs aux activités de l'EMEP, en commençant par le Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques. À sa trente-deuxième session, l'Organe directeur avait souligné qu'il était important de traduire le Guide en russe en vue d'améliorer la communication de données sur les émissions dans les pays de l'EOCAC. Le Bureau a estimé que la traduction du Guide représentait une valeur de 40 000 dollars et que le travail devait être terminé en 2010.

9. Le 4 mars 2009, immédiatement après la réunion du Bureau, le secrétariat a reçu une lettre de l'Ukraine précédée d'une note de couverture en anglais, l'informant que le «projet de construction d'un modèle national d'évaluation de l'impact des émissions de métaux lourds sur l'environnement en Ukraine pour 1992-1994» (d'une valeur équivalente à 140 989 dollars) était achevé et que ce modèle pourrait être présenté pour utilisation à l'échelle internationale. Concernant le second projet, d'une valeur de 175 205 dollars, le Ministère ukrainien de la protection de l'environnement projetait de tenir des consultations complémentaires avec le CCQC en vue de choisir l'emplacement final de la station et de poursuivre l'application du projet de création d'une station internationale de surveillance de l'EMEP sur la partie ukrainienne du delta du Danube. L'original de la lettre de l'Ukraine serait mis à la disposition de l'Organe directeur en tant que document informel.

10. D'autre part, comme indiqué en détail dans le tableau 1 ci-après, des versements en espèces pour 2009 d'un montant total de 1 277 349 dollars avaient été reçus à la date du 25 juin 2009. Les contributions en espèces au Fonds d'affection spéciale attendues pour 2009 du Bélarus, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, de la Lituanie, de Malte, du Monténégro, de la Roumanie, de la Serbie, de la Suède et de l'Ukraine n'ont pas encore été réglées.

11. À la vingt-sixième session de l'Organe exécutif tenue en décembre 2008, la délégation allemande a exprimé des réserves concernant l'augmentation du budget de l'EMEP et sa propre contribution pour 2009 qui, à son avis, représentait une part excessive de ce budget (ECE/EB.AIR/96, par. 105). L'Organe exécutif a pris note de ces réserves et a encouragé l'Allemagne à faire le nécessaire pour les lever. L'Allemagne n'a pas levé ses réserves et a versé une contribution de 447 000 dollars au lieu de 459 170 dollars.

## **II. UTILISATION DES RESSOURCES PAR LES CENTRES DE L'EMEP EN 2008**

12. On trouvera au tableau 2 un état récapitulatif de l'utilisation des ressources par le CCQC, le CSM-E et le CSM-O, établi sur la base des renseignements détaillés rassemblés par les centres et communiqués au Bureau de l'EMEP.

13. Une grande partie des travaux de l'EMEP est tributaire de contributions extrabudgétaires. Les ressources extrabudgétaires mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus ont servi à compléter les moyens fournis au titre des contributions obligatoires dans tous les domaines d'activité. Le CCQC a utilisé des ressources additionnelles, principalement pour la mesure des petites particules et des photo-oxydants, ainsi que pour des travaux sur la mesure des dépôts acides et la mise en œuvre de la stratégie de surveillance. En 2008, 50 % des dépenses du CSM-O ont été couvertes par des contributions extrabudgétaires en nature de la Norvège, soit par le biais de l'Institut norvégien de météorologie, soit dans le cadre de projets européens et nordiques qui fournissent un soutien direct aux activités du Centre, comme précisé dans le plan de travail de l'EMEP. Il y a eu un dépassement de crédits de 1,7 % sur les ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP, ce qui n'a pas eu d'incidence pour l'Institut norvégien de météorologie. La plupart des travaux du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) ont été financés par des sources autres que l'EMEP. Le CSM-E a utilisé les ressources extrabudgétaires qu'il a reçues principalement pour la modélisation des métaux lourds et des polluants organiques persistants, mais aussi pour la coopération avec des programmes nationaux.

## **III. BUDGET ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES POUR 2010**

14. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif a décidé, sur la recommandation de l'Organe directeur de l'EMEP, de porter le budget de l'EMEP pour la période 2008-2010 à 2 358 700 dollars et de calculer le montant des contributions obligatoires à partir de 2007 sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2007.

15. À sa réunion de mars 2009, le Bureau de l'EMEP a étudié le budget détaillé pour 2010 et a adopté le projet de budget figurant au tableau 3 ci-après. Il a introduit quelques modifications par rapport au budget de 2008, en tenant compte des travaux prioritaires pour 2009. Il a proposé de créer une nouvelle ligne budgétaire pour couvrir les travaux du CCQC sur les campagnes de surveillance et d'y affecter 60 000 dollars, en transférant une somme de 20 000 dollars de son budget, initialement affectée aux polluants organiques persistants, et une autre, de 40 000 dollars, initialement affectée à la mesure des particules.

16. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif a porté le budget total du CMEI pour 2008 à 395 000 dollars et décidé de maintenir les budgets proposés pour 2009 et 2010 au même niveau qu'en 2008 (ECE/EB.AIR/91, par. 27 k)). Il est proposé que le budget total pour 2010 et les projets de budget pour 2011 et 2012 restent inchangés.

17. Le montant des contributions obligatoires à verser par les Parties pour 2010, calculées sur la base du budget ci-dessus, est indiqué dans la dernière colonne du tableau 4.

#### **IV. PROJET DE DÉCISIONS SOUMIS À L'ORGANE DIRECTEUR DE L'EMEP**

18. L'Organe directeur souhaitera peut-être:

- a) Prendre note de l'état des contributions au financement de l'EMEP présenté dans le présent document et des informations complémentaires fournies par le secrétariat au cours de la session;
- b) Approuver l'utilisation des ressources par les centres de l'EMEP en 2008, telle qu'elle ressort du tableau 2 ci-dessous;
- c) Adopter le budget détaillé pour 2010 tel qu'il figure au tableau 3 du présent document ainsi que le montant des contributions obligatoires des Parties pour 2010 tel qu'il est indiqué à la dernière colonne du tableau 4 de ce même document;
- d) Décider également de maintenir le budget total du CMEI pour 2010 à 395 000 dollars et de maintenir les budgets provisoires pour 2011 et 2012 au même niveau;
- e) Recommander à l'Organe exécutif d'adopter le budget pour 2010 et le montant des contributions;
- f) Engager les Parties au Protocole EMEP à envisager d'apporter des contributions volontaires (en nature ou en espèces par le biais du Fonds d'affectation spéciale) afin que l'EMEP puisse mener à bien les activités prévues dans le plan de travail, en particulier les tâches difficiles dont il devra s'acquitter en 2010 pour procéder à la révision des protocoles, y compris les travaux concernant les modèles d'évaluation intégrée.
- g) Prier l'Ukraine de fournir un rapport d'étape à l'Organe exécutif à sa vingt-septième session en 2009 sur: a) la création de la station internationale de l'EMEP sur le territoire ukrainien (projet correspondant au règlement des arriérés en nature de la période 1996-2001, d'un montant équivalent à 175 205 dollars); b) la traduction en russe du Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques à terminer au cours du premier semestre de 2010 (projet en nature visant à régler la première partie des arriérés de l'Ukraine pour la période 1992-1994, d'un montant équivalent à 140 989 dollars).

**Tableau 1. Contributions au financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) (au 25 juin 2009) (en dollars des États-Unis)**

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Arriérés jusqu'en 2008	Contributions 2009	
		1981-1987	1988-2008			Prévues	Reçues
			En nature	En espèce			
Allemagne	28/01/1988	416 826		7 789 617	11 310	459 170	448 447
Autriche	28/01/1988	46 408		754 756		47 490	47 490
Bélarus	28/01/1988		118 605	1 860		1 070	
Belgique	28/01/1988	64 761		906 377		59 000	
Bosnie-Herzégovine	06/03/1992			4 405		320	320
Bulgarie	28/01/1988	3 400 <sup>a</sup>	56 769	7 160		1 070	1 070
Canada	28/01/1988	37 798		48 816		Volontaire	
Chypre	18/02/1992			21 388		2 360	
Croatie	08/10/1992			33 481		2 680	2 680
Danemark	28/01/1988	52 500		609 200		39 560	39 560
Espagne	28/01/1988	61 303		1 827 258	16 990	158 890	
Estonie	07/03/2002			4 256		860	860
États-Unis	28/01/1988	40 000		124 850		Volontaire	
Fédération de Russie	28/01/1988		2 434 909	749 035		64 240	64 208
Finlande	28/01/1988	140 333		469 881	25	30 190	30 190
France	28/01/1988	30 000		5 057 119		337 320	
Grèce	22/09/1988			346 261		31 910	
Hongrie	28/01/1988	2 250 <sup>a</sup>	22 695	106 555		13 060	
Irlande	28/01/1988	9 754		231 364		23 820	23 820
Italie	12/04/1989			3 467 781	20 011	271 900	
Lettonie	19/05/1997			11 269		960	960
Liechtenstein	28/01/1988	160		6 729		540	540
Lituanie				3 330		1 660	
Luxembourg	28/01/1988	671		56 667		4 550	4 550
Malta	12/06/1997			5 310	1 630	910	
Monaco	25/11/1999			1 652		160	160
Monténégro	23/10/2006				50	50	
Norvège	28/01/1988	151 099		614 370		41 860	41 860
Pays-Bas	28/01/1988	159 816		1 456 928		100 270	100 262
Pologne	13/12/1988	9 000 <sup>a</sup>	122 337	267 253		26 820	26 820
Portugal	10/04/1989	7 050		257 171	170	28 210	
République tchèque	01/01/1993			179 182		15 040	15 020
Roumanie	27/07/2003			5 780	9 950	3 750	
Royaume-Uni	28/01/1988	227 495		4 417 403		355 580	355 580
Serbie	27/04/1992			35 695	1 120	1 120	
Slovaquie	28/05/1993			57 195		3 370	3 355
Slovénie	06/07/1992			51 206		5 140	5 140

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Arriérés jusqu'en 2008	Contributions 2009	
		1981-1987	1988-2008			Prévues	Reçues
			En nature	En espèce			
Suède	28/01/1988	163 034		943 055	340	57 340	
Suisse	28/01/1988	57 922		1 068 998		65 100	65 100
Turquie	28/01/1988	16 336		303 553		20 400	
Ukraine	28/01/1988		180 164	27 667	316 194	2 410	
Communauté européenne	28/01/1988	74 559		1 223 318		78 550	
Ex-Tchécoslovaquie		9 000 <sup>a</sup>	104 405				
Ex-République démocratique allemande		16 000 <sup>a</sup>	155 052				
Ex-Union soviétique		1 593 000 <sup>a</sup>	1 076 522				
Ex-Yougoslavie		4 056		21 643			
Total (en espèces)		2 174 651		33 657 739	61 596	2 358 700	2 299 071
Total (en nature)		1 632 650	4 271 458		316 194		
<b>Total général</b>	<b>41 Parties</b>	<b>3 394 531</b>	<b>37 887 277</b>		<b>377 790</b>	<b>2 359 770</b>	<b>1 277 349</b>

<sup>a</sup> Les arriérés de l'Ukraine comprennent des contributions en nature représentant en valeur 316 194 dollars, qui doivent être fournies sous la forme de deux projets représentant l'équivalent de 140 989 et 175 205 dollars, respectivement, destinés à régler les arriérés de l'Ukraine pour 1992-1994 et 1996-2001.

**Tableau 2. Utilisation des ressources prévues au budget en 2008 (en dollars des États-Unis)**

	TOTAL		CCC		MSC-E		MSC-O	
	Ressources prévues	Ressources utilisées	Ressources prévues	Ressources utilisées	Ressources prévues	Ressources utilisées	Ressources prévues	Ressources utilisées
<b>I. Financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP</b>								
<b>A. Dépôts acides et eutrophisation</b>								
Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	100 000	102 893					100 000	102 893
Mesures <sup>b</sup>	120 000	120 431	120 000	120 431				
<b>B. Photo-oxydants</b>								
Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	100 000	103 524					100 000	103 524
Mesures <sup>b</sup>	130 000	130 548	130 000	130 548				
<b>C. Métaux lourds</b>								
Modélisation <sup>a</sup>	100 000	94 184			100 000	94 184		
Mesures <sup>b</sup>	105 000	105 283	105 000	105 283				
<b>D. Polluants organiques persistants</b>								
Modélisation <sup>a</sup>	170 000	172 569			170 000	172 569		
Mesures <sup>b</sup>	140 000	140 155	140 000	140 155				
<b>E. Modèles d'évaluation intégrée</b>								
	105 000	105 000					105 000 <sup>d</sup>	105 000

	TOTAL		CCC		MSC-E		MSC-O	
	Ressources prévues	Ressources utilisées	Ressources prévues	Ressources utilisées	Ressources prévues	Ressources utilisées	Ressources prévues	Ressources utilisées
<b>F. Particules fines<sup>d</sup></b>								
Modélisation <sup>a</sup> (modèle unifié)	250 000	251 025					250 000	251 025
Mesures <sup>b</sup>	215 000	215 940	215 000	215 940				
<b>G. Validation des données d'émission pour la modélisation</b>								
	20 000	23 672			10 000	12 925	10 000	10 747
<b>H. Base de données sur les émissions et vérification des données</b>								
Bases de données	130 000						130 000 <sup>*</sup>	204 692
Vérifications et examens	70 000	204 692					70 000 <sup>*</sup>	
Estimations des experts	20 000	20 390	20 000 <sup>*</sup>	20 390				
<b>I. Coopération avec les programmes nationaux</b>								
	235 000	240 326	100 000 <sup>e/</sup>	99 137	55 000	55 265	30 000 50 000 <sup>c</sup>	35 924 50 000
<b>J. Plus petite échelle</b>							**	
<b>K. Liens avec la modélisation à l'échelle de l'hémisphère</b>								
	280 000	276 275	60 000	60 950	130 000	130 057	90 000	85 268
<b>Total partiel (A à K)</b>	<b>2 290 000</b>	<b>2 306 907</b>	890 000	892 834	465 000	465 000	935 000	949 073
<b>L. Dépenses d'appui au programme (3 %)</b>								
	68 700							
<b>I. Total partiel (A à K)</b>	<b>2 358 700</b>	<b>2 306 907</b>						

<sup>a</sup> La «modélisation» englobe notamment la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données d'émission, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

<sup>b</sup> Les «mesures» englobent les opérations de vérification et de stockage des données, de contrôle et d'assurance de la qualité, etc.

<sup>c</sup> Montant utilisé par le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée pour financer les services de consultants extérieurs.

<sup>d</sup> Les travaux menés au CSM-E sur les particules relèvent de la ligne budgétaire consacrée aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants.

<sup>e</sup> Mise en œuvre de la stratégie de surveillance.

\* Tâche exécutée avec le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) de l'EMEP.

\*\* Contribution en nature du Royaume-Uni.

**Tableau 3. Projet de budget de l'EMEP pour 2010 financé au moyen des contributions obligatoires (en dollars des États-Unis)**

		TOTAL	CCQC	CSM-E	CSM-O
<b>I.</b>	Financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP				
<b>A.</b>	Dépôts acides et eutrophisation				
	Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	100 000			100 000
	Mesures <sup>b</sup>	120 000	120 000		
<b>B.</b>	Photo-oxydants				
	Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	100 000			100 000
	Mesures <sup>b</sup>	130 000	130 000		
<b>C.</b>	Métaux lourds				
	Modélisation <sup>a</sup>	100 000		100 000	
	Mesures <sup>b</sup>	105 000	105 000		
<b>D.</b>	Polluants organiques persistants				
	Modélisation <sup>a</sup>	170 000		170 000	
	Mesures <sup>b</sup>	140 000	120 000		
<b>E.</b>	Modèles d'évaluation intégrée	105 000			105 000
<b>F.</b>	<b>Particules<sup>d</sup></b>				
	Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	250 000			250 000
	Mesures <sup>b</sup>	215 000	175 000		
<b>G.</b>	<b>Traitement des données d'émission pour la modélisation</b>	20 000		10 000	10 000
<b>H.</b>	<b>Base de données sur les émissions et vérification des données</b>				
	Base de données	130 000			130 000 <sup>f</sup>
	Vérification et examens	70 000			70 000 <sup>f</sup>
	Estimations des experts	20 000			20 000 <sup>f</sup>
<b>I.</b>	<b>Coopération avec les programmes nationaux<sup>g</sup></b>	235 000	100 000 <sup>e</sup>	55 000	30 000
					50 000 <sup>c</sup>
<b>J.</b>	<b>Campagnes de surveillance</b>	60 000	60 000		
<b>K.</b>	<b>Transport intercontinental et à l'échelle mondiale</b>	280 000	60 000	130 000	90 000
	<b>Total partiel (A à K)</b>	2 290 000	870 000	465 000	955 000
<b>L.</b>	<b>Dépenses d'appui au programme (3 % des dépenses A à K)</b>	68 700			
	<b>Total partiel (A à L)</b>	<b>2 358 700</b>			
<b>M.</b>	<b>Traduction en russe du Guide EMEP/AEE<sup>h</sup></b>	40 000			
	<b>Total (A à M)</b>	<b>2 398 700</b>			

<sup>a</sup> La «modélisation» englobe notamment la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données d'émission, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

<sup>b</sup> Les «mesures» englobent les opérations de vérification et de stockage des données, de contrôle et d'assurance de la qualité, etc.

<sup>c</sup> Montant destiné à permettre au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée de financer les services de consultants extérieurs.

<sup>d</sup> Les travaux menés au CSM-E sur les particules relèvent de la ligne budgétaire consacrée aux métaux lourds et aux POP.

<sup>e</sup> Mise en œuvre de la stratégie de surveillance.

<sup>f</sup> Montant destiné à permettre au Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) de financer les services de consultants extérieurs.

<sup>g</sup> Englobe la collaboration avec les pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est .

<sup>h</sup> À mettre en œuvre par l'Ukraine pour régler la première partie de ses arriérés pour 1992-1994, équivalant à 140 989 dollars.

**Tableau 4. Barème des contributions calculé sur la base du barème  
des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2007  
et montant des contributions pour 2010**

Parties au Protocole EMEP	Quotes-parts au budget ONU 2007	Part du budget EMEP	Barème des contributions à l'EMEP	Contributions pour 2010
	%	%	%	Dollars É.-U,
Bélarus	0,020	0,0453	0,0454	1,070
Bosnie-Herzégovine	0,006	0,0132	0,0136	320
Canada	2,977	volontaire	volontaire	volontaire
Croatie	0,050	0,1132	0,1135	2,680
Liechtenstein	0,010	0,0226	0,0227	540
Monaco	0,003	0,0068	0,0068	160
Monténégro	0,001	0,0023	0,0023	50
Norvège	0,782	1,7712	1,7749	41,860
Fédération de Russie	1,200	2,7179	2,7236	64,240
Serbie	0,021	0,0476	0,0477	1,120
Suisse	1,216	2,7542	2,7599	65,100
Turquie	0,381	0,8629	0,8647	20,400
Ukraine	0,045	0,1019	0,1021	2,410
États-Unis	22,000	volontaire	volontaire	volontaire
Autriche	0,887	2,0090	2,0132	47,490
Belgique	1,102	2,4960	2,5012	59,000
Bulgarie	0,020	0,0453	0,0454	1,070
Chypre	0,044	0,0997	0,0999	2,360
République tchèque	0,281	0,6364	0,6378	15,040
Danemark	0,739	1,6738	1,6773	39,560
Estonie	0,016	0,0362	0,0363	860
Finlande	0,564	1,2774	1,2801	30,190
France	6,301	14,2714	14,3012	337,320
Allemagne	8,577	19,4264	19,4670	459,170
Grèce	0,596	1,3499	1,3527	31,910
Hongrie	0,244	0,5526	0,5538	13,060
Irlande	0,445	1,0079	1,0100	23,820
Italie	5,079	11,5036	11,5277	271,900
Lettonie	0,018	0,0408	0,0409	960
Lituanie	0,031	0,0702	0,0704	1,660
Luxembourg	0,085	0,1925	0,1929	4,550
Malte	0,017	0,0385	0,0386	910
Pays-Bas	1,873	4,2422	4,2511	100,270

Parties au Protocole EMEP	Quotes-parts au budget ONU 2007	Part du budget EMEP	Barème des contributions à l'EMEP	Contributions pour 2010
	%	%	%	Dollars É.-U.
Pologne	0,501	1,1347	1,1371	26,820
Portugal	0,527	1,1936	1,1961	28,210
Roumanie	0,070	0,1585	0,1589	3,750
Slovaquie	0,063	0,1427	0,1430	3,370
Slovénie	0,096	0,2174	0,2179	5,140
Espagne	2,968	6,7223	6,7364	158,890
Suède	1,071	2,4258	2,4308	57,340
Royaume-Uni	6,642	15,0437	15,0752	355,580
Communauté européenne		3,3300	3,3300	78,550
Total		99,7984	100,000	2 358,700
Parties à la Convention mais non au Protocole EMEP:				
Albanie	0,006	0,0136		
Arménie	0,002	0,0045	n/a	n/a
Azerbaïdjan	0,005	0,0113	n/a	n/a
Géorgie	0,003	0,0068	n/a	n/a
Islande	0,037	0,0838	n/a	n/a
Kazakhstan	0,029	0,0657	n/a	n/a
Kirghizistan	0,001	0,0023	n/a	n/a
République de Moldova	0,001	0,0023	n/a	n/a
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	0,0113	n/a	n/a
Total (à l'exclusion du Canada et des États-Unis)	42,681	100,0000		

-----